

**MAIRIE DE LES OMERGUES
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

N°42/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept juillet à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de la Commune de LES OMERGUES, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain COSTE, Maire.

Présents : Mesdames BOUCHET Françoise, COSTE Sylvie, KATSAOUNIS Carole et Messieurs COSTE Alain, BUCHER Lionel, CHESNEAU Benjamin, FOLCHER Max et KATSAOUNIS Bruce.

Absents excusés : DE BRUYNE Vincent et TASSIN Michel.

Secrétaire de séance : Monsieur CHESNEAU Benjamin

Convocation du 10/07/2023

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 8

OBJET : PRODUITS IRRECOURABLES, ADMISSION EN NON-VALEURS BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que malgré de nombreuses poursuites la Trésorerie de SISTERON présente un état des produits irrécouvrables pour le budget principal pour un montant de 610.00 euros.

Après débat, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil, à l'unanimité,

- **REFUSE l'admission en non-valeurs des produits irrécouvrables relatifs au budget principal pour un montant de 610.00 euros et demande à la trésorerie de continuer ses actions de recours afin de récupérer les montants dus.**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, LES OMERGUES le 28 juillet 2023,

Le Maire,

Alain COSTE



Le secrétaire
Benjamin CHESNEAU

